



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Picardie
Nord-Pas-De-Calais

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 8 décembre 2023

Recrudescence des accidents du travail en milieu agricole dans les Hauts-de-France

Dans l'ensemble de la région Hauts-de-France, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et les Mutualités sociales agricoles (MSA) Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont constaté, depuis le mois de février 2023, une augmentation significative des accidents du travail graves et mortels lors de travaux agricoles. Avec 9 accidents mortels et 6 accidents graves survenus depuis cette date, cette situation est inédite dans le milieu agricole.

Dans un contexte particulièrement difficile pour les exploitations, il demeure important de rester vigilants face aux risques d'accident.

Ces accidents sont liés à des interventions sur des machines en fonctionnement, à des chutes d'éléments stockés en hauteur, et à la circulation d'engins lors de travaux dans les champs et dans l'exploitation.

Les victimes sont des nouveaux arrivants dans l'entreprise sortis d'école, des salariés avec plusieurs dizaines d'années d'expérience, des membres de la famille de l'exploitant (enfant, père, tante), voire l'exploitant lui-même.

Les dangers lors des travaux agricoles sont nombreux et peuvent avoir de graves conséquences. Le relâchement dans le respect des mesures de prévention, l'approximation dans l'organisation du travail favorisent les situations à risques. Une vigilance de tous les instants est de mise.

Des mesures simples de prévention peuvent éviter les accidents :

- ne jamais intervenir sur une machine en fonctionnement ;
- respecter les règles lors de la circulation des engins dans les entreprises (formation, entretien et vérification du matériel) ;
- interdire la présence de toute personne inutile sur les chantiers ;
- se tenir à distance et utiliser les équipements appropriés lors des travaux, en particulier sur des pneumatiques.

La DREETS et la MSA renforcent leurs actions de sensibilisation

Les entreprises employeuses ou non employeuses de main d'oeuvre peuvent bénéficier d'un accompagnement technique voir financier par leur caisse de MSA respective. Elles peuvent aussi utiliser les ressources mises à leurs dispositions pour les aider dans une démarche d'amélioration de la prévention des risques professionnels sur les sites suivants :

[Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous ! - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

[Accueillir, c'est prévenir ! Comment les acteurs du PRST Hauts-de-France promeuvent la culture de prévention pour les nouveaux arrivants ? - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

<https://ssa.msa.fr/>

<https://nord-pasdecals.msa.fr/lfp/sst>

Catalogue de la signalétique MSA PICARDIE

<https://picardie.msa.fr/lfp/documents/98875/295108527/Catalogue+signaletique+2023.pdf/2ece7b1c-be53-2beb-2702-42e9b11a9679?t=1688110946463>

Sectorisation des conseillers en prévention Picardie

<https://picardie.msa.fr/lfp/documents/98875/199843812/Conseillers+en+pr%C3%A9vention+PRP.pdf/4122218e-6101-ef33-a2b0-eba1f091aee3?t=1663054047549>

Motion design sur le PPSST 2021/2025 MSA PICARDIE

<https://www.youtube.com/watch?v=13UE7i48cLU>

Contact: auprès du service communication de la DREETS Hauts-de-France au 06 12 72 50 69 ou par messagerie: dreets-hdf.communication@dreets.gouv.fr